

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 10 avril 2017 à **vingt** heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 Assesse.

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

CONVOCACTION DU CONSEIL COMMUNAL

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer au jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.

ORDRE DU JOUR

Première-~~deuxième~~-troisième convocation

En séance publique :

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Ordre du jour de la séance :
 1. Mobilité dans le triangle « Vallée de la Meuse – E411/N4-N97 » - Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par le BEP
 2. Attribution d'une prime communale lors de l'insertion d'un logement dans le circuit locatif social – Approbation du règlement communal
 3. Marchés publics – Délégation de compétences


Huis-clos :

1. Nominations définitive de quatre ouvriers, d'un agent technique et de deux employés d'administration.
2. Désignation d'un agent « PTP » dans le cadre de l'appel à projets « Actions en matière de propreté publique »

Par ordonnance :
Pour le Collège

Le Directeur général Le Bourgmestre

J.P. FRANQUINET P. TASIAUX



COMMUNE D'ASSESE

Esplanade des Citoyens, 4 • B-5330 ASSESSE • Tél. : 083 63 68 99 • Fax : 083 65 54 70 • contact@assesse.be • www.assesse.be